

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

14/03/2022

N° E22000006 /95

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CERGY-PONTOISE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 28/02/2022, la lettre par laquelle M. le Préfet du Val-d'Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Demande d'autorisation environnementale Sté EQUINIX HYPERSCALE 2 en vue de la construction d'un centre de données informatiques sur la commune d'Argenteuil et demande de permis de construire - enquête unique ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie au titre de l'année 2022 pour le département du Val-d'Oise ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Anaïs SOKIL est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet du Val-d'Oise et à Madame Anaïs SOKIL.

Fait à Cergy, le 14/03/2022

Le Président,

Signé,

Frédéric Beaufaÿs

Pour ampliation,

La greffière en chef

